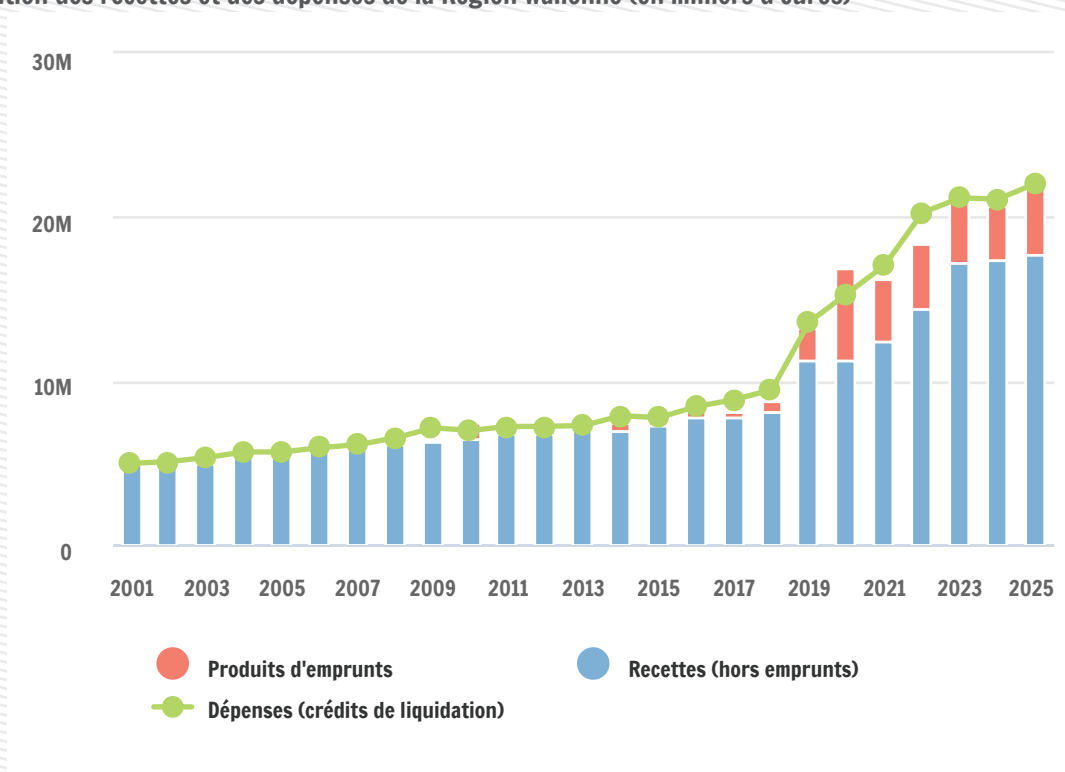


Recettes et dépenses de la Région wallonne

22,0 milliards

En 2025, les dépenses inscrites au budget initial de la Région wallonne s'élèvent à 22,0 milliards d'euros, pour des recettes de 21,8 milliards d'euros

Evolution des recettes et des dépenses de la Région wallonne (en milliers d'euros)



Sources : Documents du Parlement wallon (Exposé général) ; SPWF ; Calculs : IWEPS

Note : Il s'agit des recettes et des dépenses réalisées pour les années 2001 à 2023, du budget ajusté pour 2024 et du budget initial pour 2025

A la suite de la sixième réforme de l'Etat, la Région wallonne a hérité de nouvelles compétences. Son budget, tant en recettes qu'en dépenses, connaît alors une augmentation de plus de 40 % en 2019.

En 2025, la Région doit faire face à un solde net consolidé (recettes totales - dépenses totales de la Région et des organismes consolidés) de -3,4 milliards d'euros. Compte tenu des corrections liées au passage en SEC 2010 (norme comptable fixée par l'Europe pour permettre de comparer les Etats européens entre eux), le solde de financement de la Région wallonne devrait être de -2,3 milliards d'euros.

14,6 % des recettes de la Région wallonne sont des recettes fiscales propres en 2025, 17 % proviennent de la partie attribuée à la Région de l'impôt sur les personnes physiques et 19 % sont des produits d'emprunts. Le solde est composé des recettes provenant de l'exercice des compétences régionales. La réduction des droits d'enregistrement sur la transmission des immeubles devrait induire une diminution des recettes de +/- 250 millions d'euros (soit 1,2 % des recettes totales).

Au niveau des dépenses, la division organique « secrétariat général » reprend les moyens consacrés au Plan de relance (2,3 milliards d'euro en 2025). La division « digital » voit son budget diminuer de manière importante car les moyens liés à la logistique ont été réorientés vers la division « support » en 2023. Le plus gros poste des dépenses de la Région a trait aux pouvoirs locaux, à l'action sociale et à la santé. Parmi ces thématiques, 7,0 milliards d'euros sont transférés à l'Aviq pour la gestion de ses missions (dont 3,0 milliards pour les allocations familiales), et 1,6 milliard d'euros sont consacrés aux fonds des communes.

Recettes et dépenses de la Région wallonne

Recettes et dépenses de la Région wallonne, par grandes catégories, pour les 5 dernières années, en milliers d'€

	2021	2022	2023	2024	2025
I. RECETTES COURANTES	11 456 604	13 412 658	15 164 815	15 321 459	15 508 594
Recettes fiscales	2 455 396	2 608 071	2 438 144	2 522 471	2 312 657
Recettes non fiscales	9 001 208	10 804 587	12 726 671	12 798 988	13 195 937
II. RECETTES DE CAPITAL	940 888	948 870	1 233 188	2 338 740	2 218 732
Recettes fiscales : impôts régionaux	853 267	830 836	753 994	854 999	874 163
Recettes diverses	87 621	118 034	479 194	1 483 741	1 344 569
TOTAL DES RECETTES COURANTES ET DE CAPITAL	12 397 492	14 361 528	16 398 003	17 660 199	17 727 326
III. PRODUITS D'EMPRUNTS	3 779 084	3 970 000	2 825 000	3 374 507	4 075 143
TOTAL DES RECETTES	16 176 576	18 331 528	19 223 003	21 034 706	21 802 469
TOTAL DES DEPENSES	17 054 871	20 265 401	20 876 832	21 783 657	22 029 416
01 - Parlement wallon	71 620	74 135	73 209	76 379	77 437
02 à 08 - Cabinets ministériels	23 142	26 728	27 125	29 677	28 026
09 - Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques	200 511	198 348	206 067	230 990	208 325
10 - Secrétariat général	34 781	1 961 598	2 056 315	2 391 547	2 274 208
11 - Support : Personnel, affaires juridiques, gestion mobilière et immobilière	615 223	672 280	806 394	870 252	888 039
12 - Digital (anciennement Budget, logistique et TIC)	111 218	150 181	46 981	55 675	55 060
14 - Mobilité et voies hydrauliques (fusion de 13 et 14 à partir de 2020)	1 533 256	1 468 053	1 663 256	1 586 492	1 649 373
15 - Agriculture, ressources naturelles et environnement	542 626	599 417	662 725	672 373	604 584
16 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie	1 183 379	882 610	895 325	830 764	737 149
17 - Pouvoirs locaux, action sociale et santé	8 004 088	8 808 267	9 113 376	9 470 008	9 517 100
18 - Entreprises, emploi et recherche	3 716 660	3 767 643	4 094 971	3 950 760	3 786 351
19 - Fiscalité	1 018 368	1 428 101	1 231 088	1 511 331	2 145 777
Provisions pour les cofinancements européens		228 040	0	107 409	57 987

Sources : Documents du Parlement wallon (Exposé général) et SPWF

Définitions et sources

Il s'agit des recettes et des dépenses réalisées jusqu'en 2023, (sauf les dépenses de 2008 qui correspondent au second ajustement budgétaire), du budget ajusté pour 2024 et du budget initial pour 2025.

Les crédits de liquidation sont les crédits qui impliquent des sorties de fonds à charge du budget de l'année (aussi appelés moyens de paiement) ; ils comprennent les amortissements.

Sources : documents budgétaires publiés par le Parlement wallon et SPWF

<https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=decrets-budgets-form>

Pertinence et limites

Jusqu'en 2023, les données présentées ici sont des réalisations effectives.

Pour 2025, il s'agit des montants figurant dans le budget approuvé par la Région wallonne en décembre 2024. Les recettes et dépenses qui y sont inscrites sont estimées sur la base des prévisions de croissance économique et d'inflation connues en septembre 2024. Elles reflètent les politiques menées par le Gouvernement wallon, en intégrant, entre autres, le Plan de relance et les mesures voulues par le nouveau Gouvernement wallon, comme la réduction des droits d'enregistrement sur la transmission des immeubles.

Personne de contact : **Régine Paque** (regine.paque@iweps.be) / prochaine mise à jour : **mars 2026**